PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUATORZE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Effectué le **15 octobre 2014** dont l'objet est de corriger le numéro d'employé apparaissant à la résolution numéro 378-10-10 autorisant la signature d'une entente de cessation d'emploi, transaction et quittance.

NATURE DE LA CORRECTION

De modifier le numéro d'employé 70013 apparaissant au premier paragraphe, par le numéro 320 024.

MODIFICATIONS

Il apparait clairement à la face même des documents soumis à l'appui de la décision du Conseil municipal que le numéro d'employé devrait être 320 024.

En conséquence, maître Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, modifie le numéro d'employé 70013 par le numéro 320024

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et, j'ai signé à Saint-Colomban, ce quinzième jour d'octobre deux mille quatorze.

_____
Me Stéphanie Parent
Greffière